

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) D'AIX-MARSEILLE
UNIVERSITE**

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat et notamment son article 1-2,
- Vu** le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,
- Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du conseil d'administration n°2012/09/25-09 du 25 septembre 2012 modifiée, relative aux modalités de mise en place de la commission consultative paritaire des agents non titulaires approuvées et après avis favorable du comité technique du 18 juillet 2012,
- Vu** la délibération du conseil d'administration n°2019/07/16-16 du 16 juillet 2019 portant modification de la délibération du conseil d'administration n°2012/09/25-09 relative à la mise en place de la commission consultative paritaire des agents non titulaires,
- Vu** l'arrêté électoral modifié en date du 10 octobre 2022 relatif à l'élection des représentants des personnels à la commission consultative paritaire des personnels d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'arrêté de proclamation des résultats en date du 9 décembre 2022 relatif aux scrutins du 8 décembre 2022,

Sur proposition respective de l'administration et des organisations syndicales ayant obtenu des sièges au sein de la commission consultative paritaire d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1 : Modification de la composition des représentants des personnels de la commission consultative paritaire

Suite au départ de **Monsieur Nicolas JAQUINTA**, représentant du personnel élu en qualité de suppléant du collège 2 - personnels de catégorie B, liste FO ESR, il est procédé à la modification suivante :

- **Monsieur Nicolas JAQUINTA** est remplacé, en tant que membre suppléant, par **Monsieur Fabrice BRASILE**.

La composition de la commission consultative paritaire (représentants du personnel) est désormais la suivante :

Représentants du personnel à la Commission consultative paritaire	
Collège 1 : personnels de catégorie A	
Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> • Bertrand FERRO – FO ESR • Fathia TIR – SGEN-CFDT • Stephane SIGNORET – UNSA Education 	<ul style="list-style-type: none"> • Diane PONCELET – FO ESR • Aucun suppléant désigné – SGEN-CFDT • Dominique PEGUIN – UNSA Education
Collège 2 : personnels de catégorie B	
Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> • Alexandra FILLIA – FO ESR • Melanie HANQUART – UNSA Education 	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrice BRASILE – FO ESR • Nicolas VIALE – UNSA Education
Collège 3 : personnels de catégorie C	
Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> • Melanie SPATOLA – FO ESR • Anthony RAVONNAUX – SGEN-CFDT • Cécile BORRALHO – UNSA Education 	<ul style="list-style-type: none"> • Rodolphe DHALLUIN – FO ESR • Juana RICHAUD – SGEN-CFDT • Rémy GRANGE – UNSA Education

Article 2 : Composition des représentants de l'établissement de la commission consultative paritaire

La composition des représentants des de l'établissement de la commission consultative paritaire reste inchangée :

Représentants de l'établissement à la Commission consultative paritaire	
Collège 1	
Membres titulaires	Membres suppléants
<p>Damien VERHAEGHE Vice-président Richesse humaine et Patrimoine</p> <p>Laurence CORVELLEC Directrice générale des services</p> <p>Laurence MOURET Doyen de l'UFR Sciences</p>	<p>Georges LEONETTI Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales</p> <p>Sékolène DURAND Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier</p> <p>Cécile GIORGI-MESQUIDA Directrice administrative de l'UFR Droit et Science Politique</p>

Collège 2	
Membres titulaires	Membres suppléants
<p>Isabelle BAUMANN Directrice administrative de l'INSPE</p> <p>Jean-Philippe FLORET Directeur du Numérique</p>	<p>Laurence SARACINO Directrice de la Recherche et de la Valorisation</p> <p>Romain LAFFONT Directeur de Polytech</p>
Collège 3	
Membres titulaires	Membres suppléants
<p>Jean-Philippe POTIER Directeur administratif de l'UFR ALLSH</p> <p>Bruno DECREUSE Doyen de l'UFR Economie Gestion</p> <p>Diane PICLET Directrice administrative de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales</p>	<p>Stéphanie ESTOR Directrice administrative de l'OSU-Pythéas</p> <p>Mohamed ABDELLAOUI Directeur administratif IMPGT</p> <p>Fabrice MOULIN Directeur de l'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique</p>

Article 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté portant composition de la Commission Consultative Paritaire restent inchangées.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 novembre 2023
Le Président d'Aix-Marseille Université,

Eric BERTON

